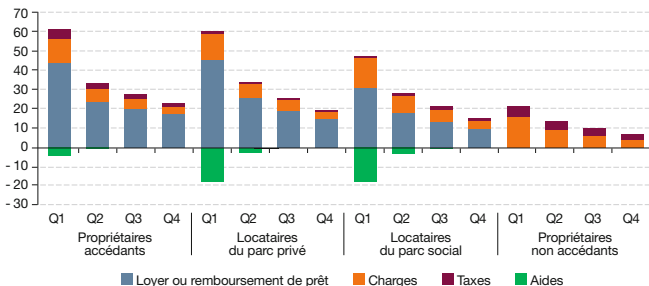


Taux d'effort des ménages

POIDS DES DÉPENSES DE LOGEMENT DANS LE REVENU DES MÉNAGES

En %



Q1 à Q4 correspondent aux quartiles de revenu définis parmi l'ensemble des statuts d'occupation.

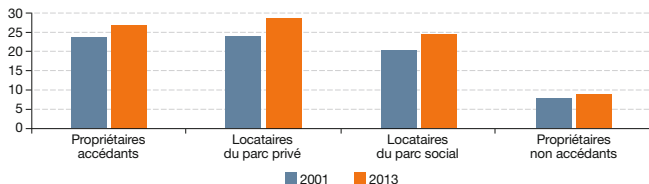
Note : les loyers représentent 46 % du revenu des locataires du parc privé appartenant au quart des ménages les plus modestes (premier quartile des revenus). Les charges et taxes représentent respectivement 13 % et 1 % de leur revenu, tandis que les aides permettent d'atténuer leurs dépenses de logement à hauteur de 18 % de leur revenu.

Champ : France entière.

Source : enquêtes logement 2013 et 2001

POIDS CUMULÉ DES DÉPENSES EN LOGEMENT (TAUX D'EFFORT) PAR STATUT D'OCCUPATION

En %



Champ : France entière.

Source : enquêtes logement 2013 et 2001

En 2013, un ménage consacre en moyenne, après déduction des aides personnelles au logement, 18,3 % de ses revenus à son habitation principale. Le taux d'effort en logement, de 16,1 % en 2001, a ainsi progressé de plus de deux points en 12 ans. Cette évolution intervient dans un contexte de progression des loyers et des prix de l'immobilier qui touche toutes les formes d'occupation du logement.

Le taux d'effort dépend sensiblement des revenus des ménages. Dans le premier quartile de revenus par unité de consommation, il dépasse 30 % tandis qu'il avoisine 13 % dans le dernier quartile. Ces écarts sont atténués par les aides personnelles au logement, qui réduisent le taux d'effort de 1,1 point en moyenne pour l'ensemble des ménages et de 9,4 points pour les ménages du premier quartile de revenus.

Le taux d'effort des propriétaires accédants est important (26,6 %) du fait du remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du logement. Ce taux a sensiblement augmenté entre 2001 et 2013 (+ 3 points), tandis que seuls 6 % de ces ménages bénéficient en 2013 des aides personnelles au logement. Les taux d'effort des locataires du parc privé et du parc social sont également élevés et en forte hausse (respectivement 28,4 % et 24,1 %, avec + 4,8 et + 3,9 points en 12 ans). La différence de niveau entre les deux parcs tient principalement aux loyers. En comparaison, le taux d'effort des propriétaires non-accédants est mécaniquement plus faible (8,9 %) et a été moins dynamique (progressant d'un point entre 2001 et 2013).